

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018
DELIBERATION N° 15

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

L'an deux mil dix huit, le dix huit octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h30), MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h30), M. LAIGUILLON, Mmes CANDILLIER (à partir de 17h50), BENSOUSSAN, M. DAUBISSE, Mme LARRE, M. MASSONDE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LANGLOIS à M. ESMIEU (à partir de 20h30), Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 17h50), Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30), Mme BELBARAKA par M. DAUBISSE, M. BOUTONNET par M. LAIGUILLON, Mme PICARD-FELICES par Mme CAPDEVIELLE.

Secrétaire :

Mme BENSOUSSAN

Entendu le rapport de M. Ugalde

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – « Lauga côté scène » - Conditions d'organisation et tarification de spectacles complémentaires.

Le rapport « Lauga côté scène : une nouvelle saison de spectacles à Bayonne » adopté au Conseil municipal du 7 juin 2018 présentait les principes d'une nouvelle saison de spectacles à la Salle Lauga. Le Conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à signer le contrat de coréalisation du spectacle « Diamond Dance » ; spectacle d'ouverture de cette nouvelle saison. Un deuxième rapport adopté au Conseil municipal le 19 juillet 2018 autorisait Monsieur le Maire à signer quatre autres contrats de coréalisation :

- spectacle « Irish Celtic » ;
- spectacle « Tap Factory » ;
- spectacle « Best of Floyd » ;

- spectacle « Tango Pasión ».

Pour donner à cette première saison de « Lauga côté scène » l'éclectisme recherché, il est proposé l'ajout de quatre spectacles :

- « Kalakan » ;
- « Üda Batez » (Kompany Beritza) ;
- « Vitaa » ;
- « Zaz & KO-legioa ».

Les spectacles « Kalakan », « Üda Batez » (Kompany Beritza), « Vitaa » feront l'objet de trois contrats de cession de droits de représentation. Il est prévu d'équilibrer les dépenses liées à leur présentation par les recettes de billetterie :

- « Kalakan » :
 - Tarif plein : 20 € (frais de location inclus)
 - Tarif réduit 1 (CE & assimilés, jeunes - 12 ans) : 16 € (frais de location inclus)
 - Tarif réduit 2 (carte Décllic) : 14 €
 - Tarif promotionnel 1 : 18 € (frais de location inclus)
 - Tarif promotionnel 2 : 14 € (frais de location inclus)
- « Üda Batez » (Kompany Beritza) :
 - Tarif plein : 17 € (frais de location inclus)
 - Tarif réduit 1 (CE & assimilés, jeunes - 12 ans) : 14 € (frais de location inclus)
 - Tarif réduit 2 (carte Décllic) : 12 €
 - Tarif promotionnel 1 : 15 € (frais de location inclus)
 - Tarif promotionnel 2 : 12 € (frais de location inclus)
- « Vitaa »
 - Tarif plein : 45 € (+ frais de location)
 - Tarif réduit 1 (CE & assimilés, jeunes - 12 ans) : 35 € (+ frais de location)
 - Tarif réduit 2 (carte Décllic) : 30 € (+ frais de location)
 - Tarif promotionnel 1 : 40 € (+ frais de location)
 - Tarif promotionnel 2 : 30 € (+ frais de location)

Les tarifs promotionnels, ci-dessus énumérés, seront mis en vente si nécessaire, en fonction du remplissage.

Le spectacle « Zaz & KO-legioa » fait l'objet d'un contrat de coréalisation avec la société Karakoil Productions qui prévoit :

- la prise en charge par Karakoil Productions des rémunérations, charges sociales et fiscales des personnels artistiques et techniques attachés au spectacle ainsi que des frais annexes (hébergement, transport, repas, droits d'auteurs...) ;
- la prise en charge par la Ville de Bayonne des frais techniques nécessaires à la présentation du spectacle (scène, grill, jeu de rideaux de l'espace scénique, personnel technique intermittent, son, lumière...) ;
- la mise à disposition par la Ville de Bayonne de la Salle Lauga avec le personnel de sécurité, de contrôle, de salle et de secours ainsi que la mise à disposition et l'installation de divers équipements (installation de rideaux et d'un parterre de chaises, installation de divers matériels et mobiliers dans les espaces dédiés à l'accueil des artistes) ;
- de confier l'établissement et la gestion de la billetterie à Karakoil Productions ;
- une répartition des recettes de billetterie entre Karakoil Productions et la Ville de Bayonne.

L'ajout de ces quatre spectacles permet de proposer une première saison de « Lauga côté scène » constituée de 12 spectacles très variés :

- 6 décembre 2018 : « Diamond Dance »;
- 22 décembre 2018 : « Kalakan » ;
- 5 janvier 2019 : « Concert du Nouvel An » (partenariat Ville de Bayonne / Scène nationale du Sud-Aquitain / Conservatoire Pays Basque Maurice Ravel) ;
- 6 janvier 2019 : « Concert du Nouvel An » (partenariat Ville de Bayonne / Scène nationale du Sud-Aquitain / Conservatoire Pays Basque Maurice Ravel) ;
- 16 février 2019 : « Üda Batez» (Kompany Beritza) ;
- 13 mars 2019 : « Irish Celtic » ;
- 14 mars 2019 : « Tap Factory » ;
- 15 mars 2019 : « Best of Floyd » ;
- 29 mars 2019 : « Tango Pasi3n » ;
- 5 avril 2019 : « Vitaa » ;
- 10 mai 2019 : « Mnozil Brass (coréalisation Scène nationale du Sud-Aquitain / Harmonie Bayonnaise) ;
- 15 mai 2019 : « Zaz & KO-legioa ».

Le contrat de coréalisation établi pour le spectacle « Zaz & KO-legioa » est joint à ce rapport. Compte tenu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver les tarifs proposés ci-dessus,
- d'approuver les termes du contrat ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne